



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Archives nationales

Question écrite n° 60913

Texte de la question

M. Edouard Landrain interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur la mise en oeuvre des récentes décisions relatives aux archives, dont le conseiller Braibant avait dès son rapport de 1996 dénoncé l'urgence. D'aucuns reprochent à ce dossier une certaine somnolence qui s'observe tant au plan de la réforme programmée qu'à celui du projet, qui lui est indissociablement lié, de construction d'une cité des archives adaptée aux exigences actuelles de notre société. Il semble qu'une action s'impose pour éviter ce que les voix les plus éminentes n'hésitent pas à qualifier de « catastrophe patrimoniale ». Cela passe d'abord, avant tout, par l'attribution de moyens enfin à la mesure de cette institution et de sa mission capitale, à l'heure où l'on ne cesse d'évoquer le « devoir de mémoire ». Il aimerait savoir les intentions du ministère quant aux réalisations prévues.

Texte de la réponse

En réponse à l'honorable parlementaire, il est précisé que sur la réforme de la loi de 1979 sur les archives, la modification du régime de communicabilité des archives préconisée par le rapport Braibant est incluse dans l'avant-projet de loi relatif à la société de l'information qui sera prochainement déposé au Parlement. Pour ce qui concerne les conditions difficiles de fonctionnement des Archives nationales, elles sont dues en particulier à la saturation et à l'inadaptation des locaux. Il convient toutefois de souligner qu'en dépit de cette situation, cette institution continue à remplir ses missions essentielles, et notamment celle de communication au public des documents constitutifs de notre patrimoine historique. Il n'en demeure pas moins que la construction d'un nouveau centre pour les Archives nationales est une nécessité et le ministère de la culture est déterminé à faire avancer ce dossier. Les éléments techniques permettant au Gouvernement de prendre une décision à cet égard sont en cours de rassemblement et seront disponibles d'ici à l'été.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Landrain](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60913

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2763

Réponse publiée le : 9 juillet 2001, page 3980